



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE  
L'AFRIQUE CENTRALE  
CEEAC



PLATEFORME RÉGIONALE DES ORGANISATIONS  
PAYSANNES D'AFRIQUE CENTRALE  
PROPAC

**ATELIER RÉGIONAL CEEAC /PROPAC POUR L'EXAMEN DU PROJET DE  
POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET DES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENTS DU  
PRIASAN DANS LE CADRE DU PROCESSUS PDDAA EN AFRIQUE CENTRALE  
SOUS LA PRÉSIDENTIE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU  
DÉVELOPPEMENT RURAL**

**16 - 18 AVRIL 2013, DOUALA (CAMEROUN)**



## **RELEVÉ DES CONCLUSIONS**

**AVEC L'APPUI TECHNIQUE DE :**



## Liste des sigles

<b>CANADEL</b>	Centre d'Accompagnement des Nouvelles Alternatives de Développement Local
<b>CEBEVIRHA</b>	Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
<b>CEEAC</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CEFDHAC</b>	Conférence des Ecosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CNOP CAM</b>	Concertation Nationale des Organisations Paysannes au Cameroun
<b>CNOP CAF</b>	Concertation Nationale des Organisations Paysannes de la Centrafrique
<b>CNOP BURUNDI</b>	Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Burundi
<b>CNOP GABON</b>	Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Gabon
<b>CNOP CONGO</b>	Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Congo
<b>COPACO PRP</b>	Confédération Paysanne du Congo-Principal Regroupement Paysan
<b>CNCPRT-TCHAD</b>	Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad
<b>FENOCGE</b>	Fédération Nationale de las Organizacionas campecinas de Guinea Equatoriale
<b>FENAPA/STP</b>	Fédération Nationale des Petits Agriculteurs de Sao Tome et Principe
<b>UNACA</b>	Confederação das associacoes de camponesese cooperativas agro-pecuarias de Angola
<b>COMIFAC</b>	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
<b>COREP</b>	Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée
<b>COSADER</b>	Collectif des ONG pour la Sécurité alimentaire et le Développement Rural
<b>ECDPM</b>	European Centre for Development Policy Management
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FSRDA</b>	Fonds Spécial Régional de Développement Agricole

.....

Lien internet : [www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html](http://www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html)

<b>HUB RURAL</b>	Plateforme d'Appui au Développement Rural et à la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune
<b>PLANOPAC</b>	Plateforme Nationale des Organisations des Producteurs Agricoles du Cameroun
<b>PDDAA</b>	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
<b>PNIA</b>	Programme National d'Investissement Agricole
<b>PRASAC</b>	Pôle Régional de Développement Agronomique des Savanes d'Afrique Centrale
<b>PROPAC</b>	Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale
<b>RANE</b>	Réseau des Acteurs Non Etatiques

.....

Lien internet : [www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html](http://www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html)

## I. Introduction

- **Rappel des étapes de finalisation du processus PDDAA en Afrique Centrale**

1. Lors de sa dernière session, tenue à Libreville, le 14 Mars 2013, le Comité de pilotage du processus PDDAA en Afrique Centrale a retenu un calendrier comprenant deux phases importantes pour la finalisation du PDDAA :
  - i. La première phase consiste en la facilitation de l'émergence d'un **consensus politique régional** sur la vision et les priorités d'avenir, consignés dans un Pacte régional de partenariat, signé lors de la Table Ronde Régionale. Le processus conduisant à la réalisation des objectifs de cette phase doit être finalisé en Mai 2013 ;
  - ii. la formulation et l'adoption du **plan régional d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN)**, qui permet de mettre en œuvre ces priorités ayant fait l'objet d'un consensus régional. Cette dernière phase doit conduire à la tenue du Business Meeting sur le financement du PRIASAN avant la fin du mois de Juillet 2013.
2. La première phase doit déboucher sur la production et la validation de trois documents fondamentaux : le document de la politique agricole commune (PAC), neufs fiches de communication sur les grands chantiers de programmes de développement agro-sylvo-pastorale et halieutique et le document du Pacte régional.

- **Objectifs de la rencontre**

3. Dans la perspective de la mise en œuvre des recommandations du Comité de pilotage, la Plateforme des Organisations Paysannes de l'Afrique Centrale (PROPAC) a organisé du 16 au 18 Avril 2013, à Douala, en République du Cameroun, une réunion de concertation sur le projet de la Politique Agricole Commune et des priorités d'investissements du PRIASAN.
4. L'objectif de l'atelier est de permettre aux Organisations Paysannes et aux Acteurs de la Société Civile, d'apprécier et de formuler des recommandations d'amélioration des documents de base, que la CEEAC soumettra à la Table Ronde Régionale pour la signature d'un pacte de partenariat sur la vision et les priorités de développement agricole dans le cadre du processus PDDAA en Afrique Centrale.
5. De façon spécifique, il s'agit :
  - i. d'analyser et formuler des recommandations d'amélioration du document de Politique Agricole Commune de la CEEAC, pour qu'il prenne en compte les préoccupations des organisations socioprofessionnelles ;
  - ii. d'analyser et formuler des recommandations sur les fiches de programmes régionaux ;

- iii. de formuler les éléments de construction des positions d'engagement des organisations socioprofessionnelles agricoles et des acteurs non étatiques, à consigner dans le pacte régional lors de la Table Ronde Régionale.

- **Résultats attendus**

6. Dans ce cadre, les résultats attendus à l'issue de la rencontre, sont que les organisations socioprofessionnelles agricoles et les acteurs de la Société Civile de l'Afrique Centrale :
  - i. ont formulé des observations et recommandations d'amélioration du document de Politique Agricole Commune et des fiches de programmes prioritaires régionaux ;
  - ii. ont donné des orientations pour la formulation des éléments des positions d'engagement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique agricole régionale.

- **Participants à la rencontre**

7. Ont pris part à la rencontre:
  - i. Les représentants du Secrétariat Général de la CEEAC ;
  - ii. Les membres du bureau régional de la PROPAC ;
  - iii. Les Présidents et des membres des CNOP des dix Etats membres de la CEEAC (**CNOP CAM ; CNOP CAF ; CNOP BURUNDI ; CNOP GABON ; CNOP CONGO ; COPACO PRP ; CNCPR-TCHAD ; FENOCGE ; FENAPA/STP ; UNACA**) ;
  - iv. Le HUB RURAL ;
  - v. l'ECDPM ;
  - vi. Les représentants des acteurs non étatiques (COSADER ; CANADEL ; SOS VERT ; GABON ENVIRONNEMENT ; PLANOPAC ; RANE ; GRET CONGO)

## II. La séance introductive

8. La cérémonie d'ouverture de l'atelier a enregistré trois allocutions.
  - i. Dans son discours, Madame Elisabeth ATANGANA, Présidente de la PROPAC et Ambassadrice spéciale de la FAO pour les coopératives, a souhaité aux participants la bienvenue à Douala. Ensuite, elle a adressé ses remerciements à tous les partenaires de ce processus, notamment les Gouvernements, la CEEAC, l'ECDPM et le HUB RURAL. Elle a souligné la nécessité de l'instauration d'un dialogue et de la concertation entre les acteurs, particulièrement les organisations de producteurs et les décideurs publics, afin de construire des visions qui tiennent compte des populations de la région. La Présidente de la PROPAC s'est félicitée de la signature récente d'une convention avec la CEEAC, marquant la consolidation de la participation des organisations paysannes dans le processus de formulation de la politique agricole de la région. Elle a demandé aux participants de saisir cette opportunité, pour formuler des recommandations constructives qui permettront

une prise en compte effective et adéquate de toutes leurs préoccupations. Elle a terminé son allocution par un plaidoyer en direction des gouvernements pour une meilleure implication des Organisation de producteurs dans les processus de construction et de mise en œuvre des politiques publiques ;

- ii. A sa suite, le Représentant de la CEEAC, Mr Augustin NDABIHORE, a dans son allocution formulé des remerciements à l'endroit du Gouvernement de la République du Cameroun pour les facilités qu'il a bien voulu mettre à la disposition des participants pour la réussite de la tenue des l'atelier. Il a également adressé les remerciements de la CEEAC aux partenaires techniques pour les appuis multiformes qu'ils apportent à 'institution régionale. Il a ensuite rappelé les étapes majeures du processus d'élaboration de la PAC-CEEAC dans lequel s'inscrit cet atelier. Il s'agit de : i) la validation en janvier 2004 du PRSA ; ii) l'adoption en janvier 2004 de la décision donnant mandat au Secrétariat Général de la CEEAC, d'élaborer et de mettre en œuvre la politique agricole commune; iii) l'élaboration en 2009 de l'avant-projet de document de la PAC avec l'appui de la FAO ; et enfin iv) l'élaboration en 2012 du projet de document de la PAC avec l'appui du Hub Rural. Il a terminé son discours sur les prévisions de l'année 2013 qui visent la signature de pactes nationaux, du pacte régional et la tenue du business meeting sur le financement du PRIASAN ;
- iii. Le mot officiel d'ouverture de la cérémonie a été prononcé par Mr BELLE SOSSOH, Délégué régional à l'Agriculture et au développement rural du LITTORAL, représentant son excellence, Monsieur ESSIMI MENYE, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la République du Cameroun. Il s'est associé aux remerciements de ses prédécesseurs à l'endroit de tous les acteurs. Il a adressé ses encouragements à la PROPAC pour ses réalisations. Il a assuré la PROPAC du soutien indéfectible des pouvoirs publics. Il est ensuite revenu sur la situation du secteur agricole de la région Afrique Centrale, situation marquée par une performance en deçà des potentialités. Il a terminé ses propos en souhaitant aux invités la bienvenue et un séjour agréable en terre camerounaise.

### **III. Déroulement des travaux- conclusions et recommandations.**

9. Tous les travaux se sont déroulés en plénière, selon une démarche qui a consisté en : (i) la présentation des différents documents par le HUB RURAL, (ii) la mise en débats des documents avec les participants, (iii) la formulation de propositions et recommandations d'amélioration du contenu des documents.

#### **3.1. Présentation et discussions de l'état d'avancement du processus PDDAA en Afrique Centrale**

10. Elle a été faite par Dr Joel BEASSEM de la CEEAC. Après avoir rappelé le contexte du développement agricole de l'Afrique Centrale, le Dr BEASSEM a présenté l'état d'avancement du processus dans la Zone CEEAC.

.....

- a. Au niveau national, la mise en œuvre du PDDAA a enregistré une accélération au cours des derniers mois. A la suite du Burundi, qui a déjà adopté son PNIA, deux autres pays (la RDC et la RCA) ont finalisé la formulation de leur PNIA et devraient signer leur pacte incessamment. Tous les autres Etats se sont engagés à finaliser le processus d'ici à la fin 2013.
- b. Au niveau régional, la PAC est soumise à l'analyse des différents acteurs de la région et devra être adoptée dans les mois qui viennent. Cette adoption permettra de formuler le PRIASAN et l'organisation du business meeting régional sur le financement des priorités d'investissement agricole de la zone CEEAC dans un très proche avenir.

### 3.2. Présentation et discussion du projet de PAC

11. Sur le document de la Politique Agricole Commune, les participants ont, à l'issue du débat, recommandé:

- i. de mettre plus clairement en exergue la problématique de la **nutrition** dans le projet de PAC ;
- ii. De prendre en compte très explicitement la question du **genre** (femmes, jeunes, etc...) et **des minorités** ;
- iii. d'insister sur les mécanismes de financement, d'accès au crédit pour les petits producteurs ;
- iv. de prendre en compte la question de l'assurance agricole et du statut des producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.) ;
- v. de différencier clairement les systèmes de production et les différents types d'entreprises agricoles, et mettre l'**agriculture familiale** (et non pas seulement des «petits» agriculteurs) au cœur des préoccupations de la PAC ;
- vi. Prendre en compte le maraîchage qui mobilise de nombreux acteurs dans les zones urbaines et péri urbaines ;
- vii. De veiller dans la mesure du possible à l'actualisation des données statistiques ;
- viii. D'ajouter un objectif spécifique sur la gestion des ressources naturelles ;
- ix. Prévoir explicitement des mécanismes de gestion des **risques**, et des **changements climatiques, et les enjeux de développement par rapport à la préservation du bassin du Congo** ;
- x. Prendre également en compte dans le diagnostic, la question des **politiques foncières, et de l'accaparement des terres.**

12. La PROPAC a consigné une bonne partie des propositions ci-dessous dans le document, en mode suivi de correction, qu'elle a transmise au HUB RURAL pour prise en compte dans la finalisation du document.

### 3.3. Présentation discussion des fiches thématiques

13. Relativement aux fiches, les participants ont formulé des recommandations suivantes :

**(i) Commentaires d'ordre général**

- a. Mieux intégrer la problématique genre et de la protection des populations vulnérables;
- b. S'assurer de la cohérence des propositions avec les initiatives existantes ;
- c. Renforcer les capacités des agents et des institutions chargées de la mise en œuvre de la politique agricole;
- d. Faire ressortir la structuration de la PROPAC comme une opportunité pour l'ensemble des thématiques et du processus.

**(ii) Au titre de la fiche « Gestion des Ressources Naturelles et le Foncier »**

- e. Placer les populations de la région au cœur des enjeux et des préoccupations de préservation des ressources naturelles ;
- f. Reconnaître que les relations homme-faunes peuvent être conflictuelles, et qu'elles doivent être gérées de façon à ne pas nuire aux intérêts des populations ;
- g. Vérifier la cohérence des propositions d'investissement pour la protection du Lac Tchad avec les initiatives existantes ;
- h. Appuyer la proposition de la mise en place d'un fonds de développement rural alimenté par les contributions d'entreprises extractives.

**(iii) En ce qui concerne la fiche « Sécurité Alimentaire »**

- a. De scinder la fiche sécurité alimentaire en deux fiches, dont :
  - i. La première sera consacrée à la promotion des produits stratégiques vivriers pour la sécurité alimentaire ;
  - ii. La seconde à l'accès des populations vulnérables à l'alimentation, avec un focus sur les questions nutritionnelles ;
- b. D'indiquer la spiruline parmi les produits nutritionnels à promouvoir ;
- c. De proposer des instruments adaptés pour contribuer à relancer l'agriculture et soutenir les populations en situation de crise et de post-crise, et des populations réfugiées.
- d. Insister sur la dimension Nutrition comme interface entre l'agriculture, la santé, et le social, et bien expliciter les implications en termes politique et de cadre institutionnel à promouvoir.
- e. Promouvoir les cantines scolaires comme des instruments de lutte contre la malnutrition infantile.



**(iv) Relativement à la fiche « Promotion du Commerce communautaire et du Stockage »**

- a. Préciser les produits à stocker ;
- b. Préciser les conditions de mobilisation des produits à stocker ;
- c. Accompagner les orientations sur le commerce d'une vision et d'instrument visant à accompagner la professionnalisation de l'agriculture ;
- d. Promouvoir le stockage local et national en support au stockage régional.
- e. Insister sur les contraintes au commerce infra pays et intra régional.
- f. Insister sur la nécessité de pourvoir la région d'infrastructures commerciales appropriées

**(v) En ce qui concerne les fiches traitant de la promotion des filières ( Coton, Café, Produits forestiers non ligneux, Pêches et aquaculture, Elevage et pastoralisme), les participants se sont préoccupés de l'absence d'une fiche spécifique consacrée aux produits vivriers (riz, maïs, tubercules et racines, bananes et plantains). Ils ont recommandé de mettre l'accent sur :**

- a. Les causes profondes des crises que connaissent les filières analysées (faible rentabilité de certaines filières pour les petits producteurs, poids prépondérant de l'Etat et des multinationales, etc.) ;
- b. La problématique de la désorganisation de la filière élevage et du pastoralisme (faible organisation des acteurs, rôle des intermédiaires, des conflits) ;
- c. La problématique de la transhumance transfrontalière (ses avantages économiques et les conflits qu'elle génère) ;
- d. La problématique de l'accès à l'éducation pour les enfants des populations nomades ;
- e. Les effets de l'exploitation pétrolière sur la gestion et la conservation des ressources halieutiques ;
- f. Prendre en compte les initiatives en cours ou à venir, en matière de développement des pêches et de l'aquaculture de la CEDEVIRHA dans la fiche consacrée à cette thématique ;
- g. Actualiser si possible les données sur l'élevage ;
- h. Investir dans l'approfondissement du diagnostic sur les filières : Produits forestiers Non Ligneux avant de se lancer dans des investissements, et s'arrimer sur les initiatives en cours (ICRAF).

**(vi) En ce qui concerne les fiches « Fonds Régional de Développement Agricole » et « Renforcement des capacités » de la PROPAC, de la CEEAC et des ITSR, les participants ont recommandé :**

- a. De mettre l'accent sur le renforcement institutionnel de la PROPAC et de ses membres ;

- b. De prendre en compte tous les autres acteurs régionaux (secteur privé, ONG et société civile) dans les stratégies de renforcement des capacités ;
- c. De revoir à la hausse les ressources budgétaires prévisionnelles pour le renforcement de capacité des acteurs ;
- d. Clarifier le mode de gestion des ressources du fonds régional ;
- e. Prévoir des mécanismes innovants d'approvisionnement du fonds (prélèvements sur l'exploitation des ressources naturelles, taxes spécifiques sur certains produits de grande consommation, etc.) ;
- f. Prévoir des mécanismes de gestion qui favorisent une forte implication des Organisations des producteurs agricoles dans le pilotage et la mise en œuvre du Fonds régional pour l'agriculture et le développement rural;
- g. Prévoir des guichets qui permettent la promotion de systèmes autogérés des fonds de développement agricole par les Organisations Paysannes.

### **3.4. Synthèse des positions des OP sur la PAC et les priorités d'investissements au niveau régional**

14. Les responsables des organisations paysannes ont formulé, lors des travaux de groupes, un ensemble de propositions additionnelles à celles faites en plénière, tant sur le document de la Politique agricole Commune, que sur les 10 fiches thématiques. Une bonne partie de ces propositions a été reprise dans les paragraphes ci-dessus. Cependant l'intégralité de ces propositions figure en annexe à ce relevé de conclusions.

### **3.5. Synthèse des éléments d'engagement des OP et acteurs non-étatiques dans le Pacte régional**

15. A l'issue des concertations internes, les organisations paysannes et de la société civile, présentes à l'atelier ont formulé, les propositions d'engagement à consigner dans le pacte régional suivantes :
- i. Promouvoir les valeurs de l'agriculture familiale, comme système de production durable respectant la préservation de l'environnement ;
  - ii. Accroître la production agricole en quantité et en qualité afin de soutenir la sécurité et la souveraineté alimentaires et nutritionnelle en Afrique Centrale ;
  - iii. Contribuer au développement des filières agricoles et forestières (PFNL) ;
  - iv. Contribuer à la valorisation et à la mutualisation des expériences entre les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA/CEEAC ;
  - v. S'impliquer et participer aux différents processus de concertation relatifs à la mise en œuvre et au suivi évaluation du PDDAA/CEEAC ;
  - vi. Contribuer à la mobilisation des ressources financières pour le développement du secteur agricole et rural ;
  - vii. Conduire des plaidoyers auprès des décideurs pour la mise en œuvre effective de la Politique Agricole Commune ;
  - viii. Contribuer à promouvoir le genre dans toutes actions à entreprendre dans le cadre du PDDAA/CEEAC ;
  - ix. Promouvoir la formation professionnelle ;

- x. Promouvoir l'information et la communication sur le processus PDDAA et le développement agricole et rural en Afrique Centrale ;
- xi. Harmoniser les stratégies des OP en vue de bâtir un consensus sur les positions à défendre.

#### **IV. Cérémonie de Clôture**

16. La cérémonie de clôture a enregistré trois allocutions :

- i. Intervenant la Présidente de la PROPAC, Ambassadrice de la FAO pour les coopératives s'est dite satisfaite des résultats obtenus par l'atelier. Elle a ensuite réitéré les remerciements de la PROPAC aux autorités de la République du Cameroun, au Directeur Exécutif du HUB RURAL et à l'ECDPM pour l'appui multiforme qu'ils apportent à la PROPAC. A l'endroit de la CEEAC, la Présidente de la PROPAC s'est félicitée de voir se concrétiser en si peu de temps l'accord de partenariat signé entre les deux institutions. Elle a félicité les participants pour leur assiduité et leurs remarquables contributions aux travaux de l'atelier.
- ii. A la suite de la Présidente de la PROPAC, le Représentant du Secrétaire Général de la CEEAC, a dit avoir beaucoup appris du processus PDDAA en Afrique Centrale. Il a félicité la PROPAC pour les remarquables contributions de ses membres à l'enrichissement du document de la PAC et des fiches thématiques. Il a ensuite réitéré la disponibilité de la CEEAC à prendre en compte les préoccupations des acteurs et institutions dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques régionales.
- iii. Dans son allocution de clôture des travaux de l'atelier, le représentant du Ministre de l'agriculture et du développement rural de la République du Cameroun a dans un premier temps félicité la PROPAC et la CEEAC de l'initiative d'organisation de l'atelier. Il a promis transmettre à son excellence Monsieur ESSIMI MENYE, le Ministre de l'agriculture et du développement rural, les conclusions de l'atelier, avant de souhaiter un bon retour aux différents participants, dans leur pays respectif.

**La Présidente de séance**  
**Madame Elisabeth ATANGANA**  
Présidente de la PROPAC et  
Ambassadrice spéciale de la FAO pour les  
coopératives



Douala, le 20/04/2013

## Annexe n°1 : Agenda de l'atelier

### Jour 1: 16 Avril 2013

Horaires	Activités	Responsables
8h30-9h00	Arrivée et mise en place des participants	PROPAC, CEEAC
9h00- 9h30	Ouverture de la réunion : PROPAC, CEEAC, MINADER	CEEAC
9h30-9h45	Présentation des objectifs de la rencontre + Agenda	PROPAC
9h45-10h45	Présentation et discussions de l'état d'avancement du processus PDDAA en Afrique Centrale	CEEAC
10h45- 11h00	Pause café	PROPAC
11h00-13h00	Présentation et discussion du projet de la PAC	HUB RURAL, CEEAC, ECDPM
13h-14h30	Pause déjeuner	PROPAC
14h30- 16h00	Discussion du projet de la PAC	CEEAC , HUB RURAL, ECDPM
16h0- 16h30	Pause café	PROPAC
16h30- 17h00	Synthèse des remarques et suggestions d'amélioration du projet de PAC	CEEAC , HUB RURAL, ECDPM
17h00-17h15	Synthèse des travaux de la journée 1	CEEAC /PROPAC/HUB RURAL

### Jour 2: 17 Avril 2013

Horaires	Activités	Responsables
9h30-10h30	Présentation et discussion des fiches 1, 2 et 3	HUB RURAL, CEEAC, ECDPM
10h30-10h45	Pause café	PROPAC
10h45- 12h30	Discussion des fiches 1, 2 et 3	HUB RURAL, CEEAC
12h30- 13h00	Remarques et suggestions d'amélioration des fiches 1, 2 et 3	CEEAC /PROPAC/HUB RURAL, ECDPM
13h-14h30	Pause déjeuner	PROPAC
14h30-16h00	Présentation et discussion des fiches 4, 5 et 6	HUB RURAL, CEEAC
16h00-16h20	Pause café	PROPAC
16h20-17h20	Discussion des fiches 4, 5 et 6	HUB RURAL, CEEAC
17h20-17h50	Remarques et suggestions d'amélioration des fiches 4, 5 et 6	CEEAC /PROPAC/HUB RURAL, ECDPM
17h50-18h00	Synthèse des travaux de la journée 2	CEEAC /PROPAC/HUB RURAL, ECDPM

.....

Lien internet : [www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html](http://www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html)

## Jour 3: 18 Avril 2013

<b>Horaires</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsables</b>
9h30-10h30	Présentation et discussion des fiches 7, 8 et 9	HUB RURAL
10h30-10h45	Pause café	PROPAC
10h45- 12h30	Discussion des fiches 7, 8 et 9	HUB RURAL, CEEAC
12h35- 13h00	Remarques et suggestions d'amélioration des fiches 7, 8 et 9	CEEAC /PROPAC/HUB RURAL
13h-14h30	Pause déjeuner	PROPAC
14h30-16h	Synthèse des positions des OP sur la PAC et les priorités d'investissements au niveau régional	PROPAC
16h-17h	Synthèse des éléments d'engagement des OP et ANE dans le pacte régional	CEEAC /PROPAC/HUB RURAL, ECDPM
17h-17h30	Clôture des travaux	PROPAC, CEEAC

.....

Lien internet : [www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html](http://www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html)

## Annexe n° 2 : liste des participants.

NOMS ET PRENOMS	FONCTION	ORGANISATION
ABESSOLO NDONG	Président	CNOP GABON
ADEF ANGUI	Secrétaire Général	CNCPRT-Tchad
ALANGEH Romanus CHE	Chairman	CAADP NON STATE ACTORS CTT
ATANGANA Elisabeth	Présidente	PROPAC
ATANGANA Joséphine	Chargé de programme/Genre	PROPAC
BEAS Jacques Léon	Secrétaire Général/Littoral	CNOP CAM
BEASSEM Joel	Chef Projet FS-BM-PDDAA	CEEAC
BELANTSI Rigobert	Paysan/membre	CNOP CONGO
BELLE SOSSOH	Délégué Régional /Littoral	MINADER-Cameroun
BIO GOURA Soulé	Consultant	Hub Rural
BWAYA BIZA Ignace	Chargé de Recherche et Unité d'Analyse Politique	COPACO PRP -RDC
COSME Cabeça	Président	FENAPA STP
ENGONO NGUEMA Eusebio	Finance	FENOCGE-Guinée Equatoriale
ESSAME ETUA Roger	Secrétaire Exécutif	SOS VERT-Cameroun
ETOA Jean Bosco	Chef de projet	COSADER-Cameroun
EWOLE Gustave	Chargé de Programme	PROPAC
FEGUE Serges	Responsable Administratif	PROPAC
GUEREL-BAÏLE TOUANE Odette		CNOP CAF
Guillaume PONGANG	Consultant	HUB RURAL
Henri LETURQUE	Consultant	HUB RURAL
Hubert NDOLO KAPINDU	Coordonateur des missions	COPACO PRP - RDC
Jean Claude SABUSHIMIKE	Secrétaire Exécutif	CNOP Burundi
Jeske VAN SETERS	Chargée de programme adjointe Sécurité Alimentaire	ECDPM

José MUAMBENO Luis	Secrétaire Exécutif	UNACA - ANGOLA
José Teofilo ESONO ASAUGONO	Secrétaire Technique	FENOCGE-Guinée Equatoriale
KOLYANG Palébébé	Président	CNCPRT-Tchad
KONANGO Gilbert	Délégué Régional/Littoral	PLANOPAC-Cameroun
KOPANGOYE Faustin	Secrétaire Général	ONG-Gabon Environnement
MBAYE PAPA Alassane	Chargé de communication	HUB RURAL, Sénégal
MBODJ Yamar	Directeur Exécutif	HUB RURAL, Sénégal
MOULOMBA BOULINGUI Angelina	Présidente	Fédération Nationale des Coopératives du Gabon
NDABIHORE Augustin	Conseiller du Secrétaire Général	CEEAC
NGA Celestin	Secrétaire Permanent	PROPAC
NOAH Bertrand	Assistant Technique	PROPAC
NTADY SERAPHIN Médard	Président	CNOP CONGO
NYAMBONE Justine Cathy M.	Chargée de Programme	CANADEL-CAMEROUN
OUSMAN SHEHOU		CNOP CAF
POMBA PENO Richard	2 <sup>e</sup> Vice-Président	CNOP CAM
TCHOUNGUI Michel	Responsable de Communication	PROPAC
TEODORICO CAMPOS	Coordonateur	FENAPA STP

## Annexe n° 3 : Conclusions des travaux de groupe

### Fiche 5 : produits forestiers non ligneux ;

Compte tenu de l'importance des PFNL à travers l'apport qu'elles ont au niveau de :

- La pharmacopée ;
- Ecotourisme ;
- Artisanat ;
- Nutrition humaine ;
- Source de revenus des populations environnantes etc ....

Nous souhaitons :

- Un inventaire suivi d'une catégorisation des PFNL au niveau régional ;
- Faire une étude de l'étendu de ces produits en quantité, les possibilités de domestication ;
- Organiser les filières ;
- Organiser et réguler le commerce des PFNL ;
- Domesticquer les espèces qui bénéficient déjà de résultats scientifiques et mener les recherches pour les possibilités pour les autres ;
- Renforcer les capacités de gestion populations locales qui les gèrent en mettant au niveau local des unités de production et de transformations ;
- Promouvoir des opérations de marketing des PFNL ;
- Que les OP, la société civile et les collectivités territoriales décentralisées soient intégrés dans tous les processus et qu'elles aient des possibilités de financement lorsqu'elles mènent des actions dans ce domaine.

### Fiche 6 : pêche et aquaculture

Conscient du fait que les Etats de l'Afrique Centrale dépensent d'importantes devises pour importer les produits halieutiques, nous souhaitons :

- Qu'une structure régionale soit créée au niveau de la CEEAC pour le contrôle des eaux maritimes ;
- Unifier les réglementations nationales pour parvenir à une loi unique en zone CEEAC ;
- Mise en synergies des différents acteurs de la filière ;
- Mettre à niveau les opérateurs de la filière pêche (production, conditionnement, stockage, transformation);
- Former les producteurs et rendre disponibles les alevins ;
- Harmoniser les politiques de prix pour rendre accessible les produits aux populations ;

### Fiche 7 : Elevage

- Mettre en application les textes relatifs à la libre circulation des personnes et des biens (transhumance des animaux entre Etats) ;
- Intensifier la production en privilégiant les acteurs déjà présent dans la filière ;

.....

Lien internet : [www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html](http://www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html)



- Mettre des structures d'accompagnement dans la production du maïs ;
- Organiser les acteurs autour de l'élevage ;
- Amélioration des races par la recherche et mise à la disposition des producteurs ;
- Mettre en œuvre un système de compensation due aux catastrophes et calamités naturelles.

#### **Fiche 8 : le fonds régional de sécurité alimentaire**

- Amélioration des investissements locaux qui ciblent plus les producteurs agricoles ;
- Que le rôle des OP et la société civile dans le comité de pilotage soit consultatif et non limité à l'observation ;
- Que le fonds crée cible la production vivrière pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Interpellons la CEEAC pour que les Etas respectent leurs engagements (10% Maputo, 2008 200 000\$/Etat à Kinshasa) ;
- Simplification des procédures et mécanismes d'éligibilités pour les producteurs ;
- Réorienter les subventions consacrés aux implorations vers la production vivrière locale ( riz, produits carnés)
- Taxer fortement les importations des multinationales qui peuvent produire sur place les produits importés ;

#### **Fiche 8 : renforcement des capacités**

- Relèvement de proportion de financement à l'activité par rapport à la PROPAC ;
- Relever le nombre d'organisation appelé à bénéficier du renforcement des capacités ;
- Prévoir une ligne pour la formation du personnel administratif dans les processus participatifs en relation avec le développement agricole ;
- Partage des expériences avec les organisations des zones qui sont plus avancées dans le processus.

.....

## LE GROUPE I SUR LA PAC

### I. CONTEXTE

3. Actualiser les données statistiques et les harmoniser avec les documents de référence au niveau pays (DSRP ; document de stratégie sectorielle ; ...)
4. Il faut modifier la présentation de la PROPAC (confère document corrigé par la PROPAC) et aussi ajouter les OPN membres de la PROPAC et leurs sigles.
5. Pour PRASAC : corriger l'appellation (page 28).

### II. CONTRAINTES

Evoquées :

- a. Un faible développement des filières Le choix politique des pays de l'Afrique centrale a longtemps été orienté sur le développement de filières de produits de rente (cacao, café, coton, etc.) laissant à la traîne les autres produits. L'insuffisance des financements et d'organisation de ces autres secteurs n'a pas permis leur développement.
- b. L'accès aux marchés et la libre circulation des personnes et des biens l'un des défis du secteur agricole en Afrique centrale est la maîtrise de l'accès aux marchés des produits agricoles. Les productions locales sont menacées par les flux des importations massives qui bénéficient des soutiens à l'exportation et de la faiblesse des politiques de sécurisation des marchés nationaux. A cela s'ajoute la problématique de la libre circulation des hommes et des biens.
- c. L'accès aux crédits et aux financements nécessaires à l'investissement : l'une des plus grandes contraintes auxquelles fait face le développement du secteur agricole reste l'inexistence des mécanismes appropriés de financement notamment l'accès aux crédits par les exploitations agricoles familiales.
- d. la faible formation professionnelle des exploitants et ruraux :des systèmes de formation ont été initiés aussi bien par les Etats que le secteur privé et les organisations professionnelles agricoles. Ses systèmes répondent faiblement aux exigences de la transformation agricole et nécessitent un soutien adapté pour assurer une bonne formation et leur insertion professionnelle.

### III. ENJEUX

1 .Adopter le vocable sécurité alimentaire et nutritionnelle

Ajouter aussi comme enjeux :

2. L'implication et la participation effective de toutes les parties prenantes dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi évaluation des politiques stratégiques de développement agricole et rural.
3. Formation professionnels et l'insertion des jeunes dans les métiers agricoles
4. le Développement des filières l'accès aux marchés et la libre circulation des biens et des personnes

.....

Lien internet : [www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html](http://www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html)

5. L'accès aux crédits et aux financements adaptés à l'investissement des exploitations familiales agricoles.

#### IV. SATISFACTIONS DES BESOINS

1. Tenir compte au point de la satisfaction des besoins alimentaires :
  - De la nécessité d'accroître la production, la disponibilité et l'abordabilité des produits de consommation locale,
  - L'accroissement des infrastructures socio-communautaires ( eau potable , énergies renouvelables , électrification villageoise, etc.)
  - Promouvoir les stocks de sécurités alimentaires communautaires.
2. Tenir compte au point de l'amélioration des marchés :
  - La disponibilité des produits sur les marchés locaux, nationaux et internationaux
  - Accroître les investissements sociaux économiques
  - Réglementer l'inclusion d'un certain pourcentage des sous produits locaux
  - Appliquer la loi régissant la libre circulation des biens et des personnes

#### V. OBJECTIFS

A l'objectif général, il faut dire **éradication de la pauvreté** et non **réduction de la pauvreté**.

Objectifs SPECIFIQUES

Ajouter OS6 : Promouvoir des synergies d'actions entre les institutions publiques nationales et régionales, les partenaires au développement, les OP, le SP et OSC et les autres acteurs du secteur agricoles dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des stratégies et programmes en direction du développement agricole du monde rural.

#### VI.AXES STRATEGIQUE D'INTERVENTION

6.3. La promotion des échanges des produits agricoles, pastoraux, halieutiques et forestiers

6.4 . Le renforcement de la formation professionnelle des acteurs, opérationnalisation d'une plate forme de données, information, et le renforcement des capacités institutionnelles des organisations publiques, OP et les OSC

6.5. Le développement d'un système de financement adapté à l'agriculture en Afrique Centrale .

#### VII.LES PRINCIPES, LES STRATEGIES ET LE STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le principe de financement public institutionnel des organisations paysannes et des producteurs. Les organisations paysannes et de producteurs agricoles exerçant des activités à caractère public dans le domaine de l'accompagnement des producteurs en complémentarité des efforts des Etats, nécessitent un soutien public institutionnel afin de faciliter la pérennisation de leurs actions.

Le principe de l'affectation d'un pourcentage (25%) de contribution des fonds issus de l'exploitation des ressources naturelles du sol et du sous-sol. Le secteur agricole en Afrique centrale occupe 80% des actifs ruraux et contribue à la croissance des économies des Etats. Ce secteur mérite de bénéficier de la contribution des fonds souverains issus de l'exploitation des ressources naturelles du sol et du sous sol pour son expansion.

Le principe de progressivité qui impose une approche graduelle, permettant de tenir compte des situations nationales et des intérêts particuliers.

Le principe de la valorisation de l'approche genre et de l'équité qui consiste à prendre en compte toutes les parties prenantes et à réaliser une discrimination positive en vue de l'épanouissement des couches les plus vulnérables.

Le principe du respect des engagements pris par les Etats quant au versement des contributions, des réglementations et ceux relatifs aux engagements internationaux et notamment la déclaration de Maputo.

Le principe d'une gouvernance de prévision qui consiste à gérer le présent en pensant aux générations futures.

Sur le pilotage

Insérer :

### **7.3.3. Incitation et accompagnement des Etats de l'Afrique centrale à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une loi d'orientation agricole.**

Sur le financement :

Insérer le *renforcement institutionnel, stratégique et de la professionnalisation des organisations paysannes et des producteurs* comme programmes nécessitant des financements.

Aussi spécifier que autre le Guichet dédié aux petites exploitations, il est important de mettre en place un guichet dédié à la promotion d'une agriculture familiale de niveau intermédiaire.

#### **NB :**

Retrouver la documentation (Discours, présentations PowerPoint, Audios, Photos etc...) de l'atelier à partir de l'adresse Internet en pied de page : [www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html](http://www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html)

.....

Lien internet : [www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html](http://www.hubrural.org/Atelier-Regional-CEEAC-PROPAC-pour.html)